



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT R.R.1562.063

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.063 modifiant modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 avril 2023, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 02 mai 2023